

COMMUNE DE VILLEJUST

Bilan de la qualité de l'eau

L'eau distribuée en 2016 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés à l'exception d'un dépassement ponctuel de la référence de qualité pour le paramètre aluminium. Le recontrôle et l'autosurveillance du distributeur indiquent un retour à la normale. De même, un dépassement ponctuel de la référence de qualité pour la température a été constaté sans risque pour la santé.

Bilan de la situation administrative des captages alimentant la commune

Les procédures de protection des captages et des prises d'eau de Morsang-sur-Seine et de Viry-Châtillon sont terminées.

Origine de l'eau

Le réseau auquel appartient votre commune est alimenté par les usines de Morsang-sur-Seine et de Viry-Châtillon (qui traitent l'eau de la Seine (90 %) et de l'eau souterraine (10%)). La gestion est assurée par Eaux du Sud Parisien (Lyonnaise).

Quartiers

L'ensemble de la commune

Contrôles sanitaires réglementaires

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'Eau Destinée à la Consommation Humaine, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 39 échantillon(s) d'eau prélevé(s) en production et de 47 échantillon(s) prélevé(s) sur le réseau de distribution.

AFFICHAGE

30 MAI 2017

du
au

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L. Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2

SULFATES

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Référence de qualité : ne pas dépasser 250 mg/L.

ALUMINIUM

Elément présent naturellement dans l'environnement. Référence de qualité : ne pas dépasser 200 µg/L.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.
Nombre de prélèvements : 85

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 20,4mg/L Maximum : 28 mg/L
Nombre de prélèvements : 39

EAU CALCAIRE Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 22,7 °f Maximum : 30,3 °f
Nombre de prélèvements : 39

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,16 mg/L Maximum : 0,32 mg/L
Nombre de prélèvements : 4

CLASSE C eau conforme à la limite de qualité.

Moyenne inférieure au seuil de détection de la méthode d'analyse (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 4

EAU DONT LA TENEUR EN SULFATES EST CONFORME A L'INDICATEUR DE QUALITE

Moyenne : 51,7 mg/L Maximum : 154 mg/L
Nombre de prélèvements : 39

EAU PONCTUELLEMENT NON CONFORME A LA REFERENCE DE QUALITE

Moyenne : 33,3 µg/L Maximum : 516 µg/L
Nombre de prélèvements : 51

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2016 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...) à l'exception d'un dépassement ponctuel de la référence de qualité pour le paramètre aluminium. Le recontrôle et l'autosurveillance du distributeur indiquent un retour à la normale.

Pour le Directeur général de l'ARS,
L'Ingénieur d'études sanitaires,

Lisa SERVAIN

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS-DT91, je vous invite à prendre contact avec le service contrôle et sécurité sanitaire des milieux.

Description du (ou des) ouvrage(s)				Situation administrative			
Commune d'implantation	Nom de l'installation	Code de l'installation	CAP - BSS - Code	Date avis géologue	Date D.U.P.	Inscription hypothèque	Etat procédure
MORSANG SUR SEINE	CAPT.MORSANG F2	000112	02574X0167	20/06/1992	18/10/1996		Procédure terminée (captage public)
MORSANG SUR SEINE	CAPT.MORSANG F3	000113	02574X0168	20/06/1992	18/10/1996		Procédure terminée (captage public)
MORSANG SUR SEINE	PRISE D'EAU DE MORSANG	000111	02574X0210	01/04/2008	17/12/2010		Procédure terminée (captage public)

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS-DT91, je vous invite à prendre contact avec le service contrôle et sécurité sanitaire des milieux.

Description du (ou des) ouvrage(s)					Situation administrative		
Commune d'implantation	Nom de l'installation	Code de l'installation	CAP - BSS - Code	Date avis géologue	Date D.U.P.	Inscription hypothèque	Etat procédure
VIRY CHATILLON	CAPT.ARTESIEN VIRY (F5)	000135	02197X0073	01/06/2008	08/07/2011		Procédure terminée (captage public)
VIRY CHATILLON	CAPT.VIRY F1 BIS	000136	02197X0216	01/06/2008	08/07/2011		Procédure terminée (captage public)
VIRY CHATILLON	CAPT.VIRY F4 BIS	000139	02197X0129	01/06/2008	08/07/2011		Procédure terminée (captage public)
VIRY CHATILLON	CAPT.VIRY F6 BIS	000140	02197X0130	01/06/2008	08/07/2011		Procédure terminée (captage public)
VIRY CHATILLON	PRISE D'EAU DE VIRY	000134	02197X0290	01/06/2008	15/09/2011		Procédure terminée (captage public)

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

L'eau que vous consommez provient d'un **PS LINAS SAULX**
réseau de distribution dénommé :

Ce réseau est la propriété de : **EAU DU SUD PARISIEN**

Il est exploité par : **EAU DU SUD PARISIEN**

Installations qui alimentent votre réseau de distribution, dont les résultats sont pris en compte :

Station de traitement RESERVOIR DE LINAS
Station de traitement RESERVOIR DE SAULX

Qualité de l'eau distribuée en : 2016

Escherichia coli (n/100 ml) et Entérocoques (n/100 ml)	
Nombre de mesures :	85
Nombre de Prélèvements non conformes :	0
Valeur maximale atteinte :	0
% conformité :	100,0 %

Fluorures (mg/L)	
Nombre de mesures :	4
Nombre de non conformes :	0
Valeur maximale atteinte :	0,32
Valeur minimale atteinte :	0,08
% conformité :	100,0 %

Nitrates (mg/l)	
Nombre de mesures :	39
Nombre de non conformes :	0
Valeur maximale atteinte :	28,00
Valeur minimale atteinte :	12,90
% conformité :	100,0 %

Titre hydrotimétrique (°F)	
Nombre de mesures :	39
Valeur maximale atteinte :	30,3
Valeur minimale atteinte :	19,5
% conformité :	100,0 %

pH (unité pH)	
Nombre de mesures :	85
Valeur maximale atteinte :	8,10
Valeur minimale atteinte :	7,10

Pesticides (µg/L)	
Nombre de mesures :	4
Nombre de non conformes :	0
Valeur maximale atteinte :	0,00
Valeur minimale atteinte :	0,00
% conformité :	100,0 %

Sélénium (µg/l)	
Nombre de mesures :	4
Nombre de non conformes :	0
Valeur maximale atteinte :	1,00
Valeur minimale atteinte :	0,00
% conformité :	100,0 %

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau
des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée
Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau "T3"
Les paramètres microbiologiques des PLV dont le type d'eau est : A1, A2, A3, B, sont exclus

UDI PS LINAS SAULX

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
-----------	----------------	---------------------	----------------------------	----------------------------

Nombre de dépassements :

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Aluminium total µg/l	516 µg/l	25/04/2016		200.00
Température de l'eau	26,5 °C	29/08/2016		25.00

Nombre de dépassements : 2